

### ■ Forum Netexplo

Les 4 et 5 février prochains se tiendra le Forum Netexplorateur, au siège de l'UNESCO à Paris. Ce forum sera l'occasion de présenter et de récompenser les innovations numériques les plus prometteuses. Catherine Morin-Desailly aura le plaisir de remettre le grand prix Netexplo 2015.

### ■ 20<sup>e</sup> Cérémonie des Lauriers de la Radio et de la Télévision

La présidente de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication interviendra le 16 février 2015 lors de la Cérémonie des Lauriers de la radio et de la télévision organisée par le Club audiovisuel de Paris. Elle distingue les programmes contribuant, par leur qualité, à l'enrichissement culturel.

### ■ Conférence à Bruxelles

Catherine Morin-Desailly se rendra à Bruxelles, dans le courant du printemps, pour participer à une conférence organisée par l'Institut français des relations internationales. Une nouvelle fois, elle aura l'occasion d'intervenir sur la gouvernance européenne de l'internet.

### ■ Les futurs projets de loi en débat au Sénat

Au cours du mois de février, les sénateurs examineront la proposition de loi constitutionnelle tendant à assurer la représentation équilibrée des territoires (le 3), le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte (le 10) ainsi que les conclusions de la Commission mixte paritaire sur la proposition de loi relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes (le 19).

### ■ Élections départementales

Les élections départementales se dérouleront les 22 et 29 mars prochains et les élections régionales auront lieu à la fin de l'année 2015 (décembre).

Inscrivez-vous à la lettre électronique : [catherine.morindesailly@wanadoo.fr](mailto:catherine.morindesailly@wanadoo.fr)

Retrouvez Catherine Morin-Desailly, sur les réseaux sociaux.

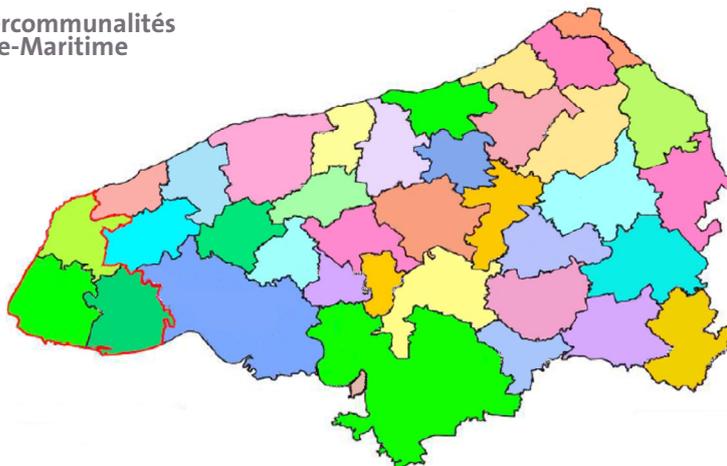


## Nomination conseillers EPCI

La loi du 16 décembre 2010, modifiée en février 2012, portant réforme des collectivités territoriales, avait offert aux communes **la possibilité de s'entendre sur la répartition des sièges au sein des intercommunalités** sous réserve d'accord entre les communes, exprimé à la majorité des 2/3 des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les 2/3 de la population. **Le Conseil constitutionnel**, dans sa décision du 20 juin 2014, **a censuré ces dispositions fragilisant la composition des organes délibérants** qui

doit désormais être revue dès qu'une élection partielle intervient dans une commune membre ou lorsqu'il y aura une évolution du périmètre de l'intercommunalité. **Catherine Morin-Desailly a publiquement regretté cette décision qui réduit considérablement la liberté des communes.** Elle a ainsi logiquement **soutenu une proposition de loi**, adoptée mercredi 22 octobre dernier par le Sénat, **pour rétablir cette faculté offerte en 2010 aux communes de s'entendre sur une représentation** en prenant toutefois en compte les observations et les limites fixées par le Conseil constitutionnel.

### Les intercommunalités en Seine-Maritime



© Schéma départementale de la coopération intercommunale

## Débat sur la ruralité et l'hyper-ruralité

**Catherine Morin-Desailly et ses collègues du groupe UDI-UC ont tenu à faire entendre leurs préoccupations face à l'accroissement de la fracture territoriale à l'occasion du débat sur la ruralité et l'hyper-ruralité** qui s'est tenu le 20 novembre dernier au Sénat. **Catherine Morin-Desailly et ses collègues ont tenu à exprimer leurs inquiétudes : « désertification, déprise des territoires, abandon des services publics... La situation est dramatique dans certaines régions et départements »** pour la sénatrice de la Seine-Maritime. **« La question des services publics est fondamentale : maintien des écoles et des collèges, logement, restauration des centres**

**bourgs, haut débit, une condition essentielle à la vie des communes ».** Par ailleurs, les orateurs centristes ont exprimé leur regret que le rapport rendu récemment sur la question ne fasse aucune référence au débat sur la réforme territoriale. **Catherine Morin-Desailly a déploré que l'État ne fasse pas confiance aux élus ruraux, alors « qu'il faudrait leur accorder plus de souplesse**, pour discuter, réfléchir et définir les conditions les plus favorables à une meilleure organisation de l'administration territoriale » selon la présidente de la Commission de la culture de l'éducation et de la communication.

### Permanence en Seine-Maritime

8 bis, rue Alsace Lorraine  
76 000 Rouen  
Tél. : 02 35 15 38 30 - Fax : 02 35 71 14 85  
[catherine.morindesailly@wanadoo.fr](mailto:catherine.morindesailly@wanadoo.fr)  
Rendez-vous le lundi après-midi et vendredi matin sur demande  
Horaires : 9 h 00 à 12 h 30 et 14 h 00 à 18 h 00

Collaboratrices : **Sophie Bardou et Anne-Sophie Deschamps**

### Au Sénat

15, rue de Vaugirard  
75 291 Paris CEDEX 06  
Tél. : 01 42 34 29 95  
Fax : 01 42 34 40 42  
[c.morin-desailly@senat.fr](mailto:c.morin-desailly@senat.fr)  
Horaires : 9 h 00 à 12 h 30 et 14 h 00 à 18 h 00

Collaboratrice : **Hélène Détolle**



Le Mesnil-Lieubray, fête de la moisson en présence de Charles Revet, sénateur, Daniel Buquet, conseiller général, Patricia Horville, maire de Morville-sur-Andelle, Claudine Chapeyroux, maire d'Argueil et de nombreux élus du territoire aux côtés de Pascal Legay, maire de la Feuillie et président de la Communauté de communes des Monts et de l'Andelle.



La Mailleraye-sur-Seine, inauguration de la promenade en bord de Seine aux côtés d'André Leborgne, maire de la commune, Frédérique Lenormand, adjointe au maire, et Jean-Claude Weiss, président de la Communauté de communes Caux - Vallée de Seine.



Blacqueville, inauguration de l'église Notre-Dame, aux côtés de Sylvain Bulars, maire et de l'ensemble de son équipe municipale.



Longueville-sur-Scie, cérémonie de vœux aux côtés d'Olivier Bureaux, maire et en présence de Chantal Cottereau, maire de Bois-Robert et vice-présidente de la Communauté de communes Varenne-et-Scie.



Hodeng-Hodenger, fête patronale aux côtés de Jean-Claude Delwarde et Remy Latiste, respectivement maire et adjoint au maire.



Sainte-Adresse, cérémonie du Centenaire de la Grande Guerre et de la présence belge, aux côtés d'Hubert Dejean de la Batie, maire de la commune et conseiller régional, et en présence d'Édouard Philippe, député-maire du Havre, des sénateurs Agnès Canayer et Charles Revet, et de Sa Majesté Philippe I<sup>er</sup>, roi des Belges.



Doudeville, congrès départemental du souvenir français en présence de Charles Revet, sénateur, d'Yvon Pesquet, conseiller général d'Ourville-en-Caux et d'Erick Mallandrin, conseiller général et maire de la commune.



Montivilliers, cérémonie de vœux aux côtés de Daniel Fidelin, conseiller général et maire et l'ensemble de l'équipe municipale.

Retrouvez l'ensemble des lettres du sénateur sur [catherine-morin-desailly.com](http://catherine-morin-desailly.com)

■ **Débat préalable au Conseil européen « Pour une vraie politique industrielle du numérique »**

Mercredi 10 décembre dernier, dans le cadre du **débat préalable au Conseil européen** au Sénat, **Catherine Morin-Desailly a tenu à rappeler l'urgence qu'il y avait à défendre « une vraie politique industrielle européenne du numérique ».**

Selon la sénatrice de la Seine-Maritime, auteur de deux rapports sur la question, cette politique devrait commencer par « une collaboration franco-allemande sur un projet au service de l'autonomie de l'Europe dans le monde numérique ».



■ **Question écrite sur l'avenir de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail**

Le 4 novembre dernier, **Catherine Morin-Desailly a interrogé la ministre des Affaires sociales et de la Santé sur l'avenir de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAAT) de Haute et Basse Normandie** qui connaît des lourdes restrictions de son budget de fonctionnement et qui pose la question du financement durable de la dépendance.

La sénatrice a appelé le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que la prise en charge des personnes en perte d'autonomie soit assurée durablement et a souhaité mettre l'alerte sur l'accroissement inévitable des inégalités territoriales du fait de la régionalisation du versement des prestations sociales.

■ **Proposition de loi relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle**

Le Sénat a adopté le 15 décembre dernier une proposition de loi relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, un texte que **Catherine Morin-Desailly a soutenu.**

Il **visait à simplifier le dispositif des communes nouvelles mis en place en 2010.** La nécessité de maintenir le caractère volontaire de ces communes nouvelles et le caractère irremplaçable des communes a été à plusieurs reprises soulignée par les élus de la majorité sénatoriale.

# La Lettre



d'information

de Catherine Morin-Desailly  
sénatrice de la Seine-Maritime

n° 19  
février  
2015



Il y a quelques semaines, trois attaques terroristes ont touché notre pays au plus profond de lui-même.

Le mouvement collectif sans précédent à l'écho mondial prouve que la France continue de représenter des valeurs universelles. Aujourd'hui, il est pourtant nécessaire de dépasser le moment de l'émotion pour penser les racines du mal et les solutions à trouver. Une tâche immense s'annonce, les défis sont considérables après ces terribles attentats qui ont frappé des journalistes, des Français de confession juive et des membres des forces de l'ordre, dont je tiens à saluer le courage et la dévotion au service de la sécurité de nos concitoyens.

À l'école, en prison, dans les zones défavorisées... il est urgent d'identifier les priorités et d'imaginer des solutions à la hauteur de l'enjeu. Il faut avant tout réaffirmer que l'éducation doit être la priorité des priorités, l'éducation à la citoyenneté et l'insurrection des principes tels que la laïcité, essentielle au bien vivre ensemble.

Sans relâche, à tous les niveaux, il faut rappeler le caractère fondamental de la liberté d'expression, comme du droit à la sécurité. Car, dans cette guerre contre les fondamentalismes meurtriers, l'angélisme n'a pas sa place.

Le rôle du Sénat, institution pivot de la République, s'attachera à mettre en avant ces valeurs constitutives de l'histoire de notre Nation dans chacun de ses travaux pour participer, avec détermination et responsabilité, au renforcement de notre démocratie et de la confiance renouvelée de nos concitoyens dans l'action publique.

Catherine Morin-Desailly

## Une nouvelle majorité au Sénat

À l'issue des élections sénatoriales du 28 septembre 2014, une nouvelle majorité composée des forces du centre et de la droite s'est dégagée à la Chambre Haute, comptant désormais 189 sièges sur 348. Avec ses collègues seinomarsins Agnès Canayer et Charles Revet, Catherine Morin-Desailly, reconduite dans son mandat de sénatrice de la Seine-Maritime, s'attelle à faire du Sénat une institution où les attentes des territoires ainsi que les préoccupations des Français et de leurs élus locaux sont entendues et traitées efficacement. Constituer et faire vivre cette majorité forte et cohérente, si nécessaire après trois années d'errance, c'est aussi l'objectif du nouveau président du Sénat, Gérard Larcher. Catherine Morin-Desailly se félicite de sa volonté affirmée de donner au Sénat une force politique devant se mettre en capacité de résister en cas d'autisme du Gouvernement. Un autre constat de ce scrutin est le renforcement du groupe UDI-UC qui compte désormais plus de 40 sénateurs : il a ainsi montré qu'il était en phase avec les attentes des territoires, de leurs élus et de

leurs populations. Comme l'ensemble de ses collègues de la nouvelle majorité sénatoriale du centre et de la droite républicaine, et dans la continuité de son précédent mandat, Catherine Morin-Desailly restera particulièrement attentive à la lutte contre l'accroissement de la fracture territoriale, à l'équilibre entre pôles urbains et ruraux et aux devenir de ces territoires dits « périphériques », qui se sentent depuis trop longtemps oubliés et méprisés. Ce renouvellement a également entraîné des élections au sein des Commissions permanentes. Les membres de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication, au sein de laquelle la sénatrice de la Seine-Maritime siège depuis dix ans, l'ont désignée comme leur présidente. Plus que jamais, alors qu'une crise sans précédent et qu'une mutation de civilisation touchent la France et l'Europe, Catherine Morin-Desailly se dit convaincue du « besoin de culture, d'éducation, de réflexion et de prospective. J'y mets tout mon cœur et toute mon énergie depuis le début de mon mandat ».



© Antoine Rozes



Pour en savoir plus :  
[catherine-morin-desailly.com](http://catherine-morin-desailly.com)  
[udi-uc-senat.fr](http://udi-uc-senat.fr)  
[seinemaritimeterritoires.fr](http://seinemaritimeterritoires.fr)



# La nouvelle majorité sénatoriale imprime sa marque sur le PLF 2015 et le collectif budgétaire du Gouvernement



Catherine Morin-Desailly. Intervention dans l'hémicycle (image : Public Sénat).

Alors que la Haute Assemblée a rejeté en 2012 et 2013 la partie recettes du budget présentée par le Gouvernement, empêchant l'examen de la partie dépenses, la nouvelle majorité sénatoriale a émis un « vote institutionnel » positif sur les deux volets du budget, tel qu'ils ont été élaborés et amendés par le Sénat.

**Catherine Morin-Desailly et ses collègues ont ainsi fait adopter plusieurs mesures symboliques notamment en faveur des collectivités territoriales.** Car, avec une nouvelle baisse du concours financier de l'État aux collectivités territoriales, l'inquiétude des élus locaux est immense. Déjà, en 2014, une baisse de 1,5 milliard d'euros était intervenue. **L'ensemble des élus de la majorité sénatoriale se sont ainsi inquiétés de l'impact de cette baisse de dotation sur les investissements des collectivités...** et donc pour la croissance. Cette diminution de la dotation de l'État est d'autant plus malvenue qu'elle intervient au moment où l'État s'est lancé dans une grande

**réforme territoriale. La majorité sénatoriale a donc tenu à atténuer la baisse des dotations de l'État aux collectivités locales prévues dans le budget 2015 : 2,06 milliards d'euros au lieu des 3,67 milliards prévus par le Gouvernement. Des mesures ont été également introduites en faveur de la Dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la progression du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).** Par ailleurs, un amendement voté, témoin de l'engagement de **Catherine Morin-Desailly** et de ses collègues **en faveur du soutien à la compétitivité des PME**, crée un dispositif de soutien à l'investissement des PME industrielles. Une autre mesure approuvée par le Sénat permet de **maintenir au taux de 2014 le montant de la taxe (TATFNB)** notifiée aux Chambres d'agriculture. Enfin, contre l'avis du Gouvernement, les sénateurs du centre et de la droite ont **relevé le quotient familial** de 1508 à 1750 euros par demi-part **pour redonner du pouvoir d'achat aux familles.** Pour la sénatrice de la Seine-Maritime : « sur le PLF 2015,

comme sur les autres textes financiers, **le Sénat s'est imposé comme un interlocuteur incontournable à force de propositions et d'initiatives.** Les élus de la majorité sénatoriale ont ainsi renforcé le rôle du Sénat et le bicamérisme ».

Malheureusement, la « navette parlementaire » ayant fait son œuvre, après l'échec des Commissions mixtes paritaires, **les députés ont finalement voté** le 18 décembre dernier le **projet de loi de finances pour 2015, le projet de loi de finances rectificative pour 2014 et le projet de loi de programmation des finances publiques de 2015 à 2019**, le fameux « collectif budgétaire », **des textes dont les excès avaient pourtant été largement corrigés par la Chambre des territoires.** La majorité socialiste à l'Assemblée est ainsi revenue sur la quasi-totalité des modifications introduites par la majorité sénatoriale UDI-UC-UMP. Des modifications préjudiciables pour les collectivités. Les députés issus de la majorité gouvernementale n'ont donc pas eu la sagesse de leurs collègues du Sénat...

## Rythmes scolaires et réduction de la baisse des dotations pour les collectivités locales

Alors que le rapporteur général du projet de loi de finances pour 2015 retenait un chiffrage de 600 millions d'euros de la réforme des rythmes scolaires en s'appuyant sur les analyses du Conseil national de l'évaluation des normes, **le sous-amendement que le groupe UDI-UC avait déposé a été adopté par le Sénat : il permet de majorer la Dotation globale de fonctionnement (DGF) prévue pour 2015 de 1,4 milliard d'euros en retenant un coût prévisionnel de 800 millions d'euros pour la réforme des rythmes scolaires.**

Cette mesure défendue par la majorité sénatoriale **permet ainsi de préserver de 200 millions d'euros supplémentaires les budgets locaux déjà fortement fragilisés par la baisse des dotations** engagée par le gouvernement de Manuel Valls.

## Recherche de ressources correspondantes

Ce 1,4 milliard d'euros supplémentaire pour les collectivités devait être compensé par des économies : réduction du plafond d'emplois de plusieurs missions, ralentissement de la progression de l'avancement de la fonction publique et instauration de trois jours de carence. **Un montant total de 2 milliards d'euros a ainsi été dégagé par la majorité sénatoriale du centre et de la droite, autant d'économies de gestion indispensables pour maîtriser le coût du personnel de l'État sans pénaliser de manière excessive les collectivités.**

Malgré la situation intenable des finances des collectivités territoriales et l'évidente urgence que soient enfin mieux répartis les efforts entre les différents échelons, **la majorité socialiste à l'Assemblée est revenue sur ces deux dispositions en 2<sup>e</sup> lecture, celle sur la réduction de la baisse de la DGF et celle sur les ressources correspondantes.**

## Projet de loi "Nouvelle organisation territoriale de la République"

Troisième volet de la réforme des territoires, après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et celle relative à la délimitation des régions, le Sénat a terminé le 23 janvier dernier l'examen du contenu du projet de loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Le texte présenté par le Gouvernement le 18 juin dernier aggravait la situation déjà difficile de nos communes. Il prévoyait en effet :

- **L'élaboration d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale** avant le 31 décembre 2015 avec pour double objectif la réduction du nombre de syndicats et la création de communautés de communes d'au moins 20 000 habitants qui devraient exercer plus de compétences pour être éligibles à une bonification de la DGF ;
- **De donner des pouvoirs exceptionnels aux préfets pour mettre en œuvre ce schéma ;**
- **La création, à l'échelle régionale, du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) doté d'effets prescriptifs à l'égard des SCOT et des PLU ;**
- **La suppression de la clause générale de compétence de la région et du département** en vue de la suppression du département à l'horizon 2020.

Plus de 1100 amendements ont été déposés sur ce texte mais, dans une logique d'opposition constructive, la majorité sénatoriale n'a pas détricoté le texte : elle l'a au contraire rendu plus logique et rééquilibré : renforcement des compétences de la région en matière économique et d'emploi, attribution à la région de la coordination des acteurs du service public de l'emploi, meilleure articulation de la compétence tourisme, etc. En revanche, les



Réunion de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication.

sénateurs du centre et de la droite se sont opposés au relèvement du seuil démographique des intercommunalités de 5 000 à 20 000 habitants, refusant toute idée de « mariage forcé » entre communes.

De plus, deux amendements de la Commission de la culture, présentés par sa présidente et rapporteure, Catherine Morin-Desailly ont été adoptés. Ces deux dispositions précisent les conditions dans lesquelles les collectivités territoriales exerceront la compétence qui, à la demande de toutes les associations d'élus, reste partagée en matière de culture et de sport. La « CTAP culture » et la « CTAP sport » seront désormais le cadre privilégié de l'exercice concerté d'une

responsabilité partagée. La CTAP culture devra également veiller à la continuité des politiques publiques en matière de culture et à leur mise en œuvre équilibrée dans l'ensemble des territoires, afin de s'assurer que les territoires ruraux et périurbains ne seront pas négligés et pénalisés. Pour la sénatrice de la Seine-Maritime, tous ces aménagements ont été faits dans un souci de garantir la liberté des communes dans le développement de l'intercommunalité, de préserver les compétences de proximité du département et de renforcer le rôle de la région en matière de développement économique, tout en affirmant la nécessité d'une coordination accrue avec les autres collectivités. Elle a voté pour ce

## Un CREPS pour chaque région métropolitaine

Dans le cadre de la discussion du projet de loi « NOTRe », le Sénat a adopté lundi 19 janvier deux amendements relatifs au transfert aux régions des centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS). À cette occasion, au moyen d'un sous-amendement présenté par Catherine Morin-Desailly, le Sénat a également décidé que chaque région métropolitaine avait vocation à accueillir au moins un de ces établissements sur son territoire. La sénatrice a fait remarquer que la fermeture de plusieurs CREPS depuis 2009 a eu pour effet que, dans le cadre de la nouvelle carte des régions, trois régions métropolitaines, Bretagne, Normandie et collectivité territoriale de Corse, en soient dépourvues et qu'en conséquence, le transfert souhaitable des CREPS devait être l'occasion de corriger ces inégalités territoriales. Les sénateurs ont unanimement approuvé cette proposition.

texte, substantiellement modifié par la majorité sénatoriale, et ce comme la majeure partie de ses collègues sénateurs UDI-UC, UMP et RDSE (rassemblement démocratique et social européen). Il a été finalement adopté par 192 voix pour, et 11 voix contre. Ce texte doit à présent être examiné par l'Assemblée nationale, alors que les élections départementales, en mars, et les régionales, en décembre, s'annoncent comme des scrutins à risques pour la majorité gouvernementale.

## Réunification de la Normandie

Le Sénat a examiné fin octobre en 2<sup>e</sup> lecture le projet de loi du Gouvernement relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral. Catherine Morin-Desailly est intervenue à cette occasion le 27 octobre dernier dans l'hémicycle pour souligner que « rarement une réforme aura été tant attendue et finalement construite dans une telle précipitation ». Concernant la réunification de la Normandie prévue à l'article premier, la sénatrice de la Seine-Maritime a rappelé qu'elle l'appelaient de ses vœux depuis plus de dix ans. Catherine Morin-Desailly s'est réjouie qu'elle ait « enfin un écho favorable dans un gouvernement et une majorité qui, quand ils n'étaient pas « aux affaires » - étrangement - ne partageaient pas une telle position ». Vice-présidente du groupe « Pour une nouvelle Normandie » et ayant porté plusieurs amendements sur la question de la réunification lors du débat parlementaire de 2010 relatif à la réforme territoriale, l'ancienne conseillère régionale n'a pour sa part jamais dévié de ses convictions sur la question. Elle a appelé « solennellement » ses collègues socialistes à mettre « leurs actes en cohérence avec leurs propos, afin que le chantier de la réunification se fasse enfin dans l'intérêt des Normandes et des Normands ».

## paroles d'élus :



Jean-François Bloc, maire de Quiberville-sur-Mer et président de la Communauté de communes Saône et Vienne.

## Réforme territoriale : les maires en première ligne

*Quelles appréciations portez-vous sur les 3 volets de la réforme territoriale (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, loi relative à la délimitation des régions, la loi Nouvelle organisation territoriale de la République) ?*

Depuis 3 ans, nous voyons nos territoires évoluer au fil de cette réforme territoriale menée par le Gouvernement et amendée par le Parlement. Nous avons déjà vu la création via la loi « MAPAM », de l'une des 13 métropoles françaises, au 1<sup>er</sup> janvier dernier avec la transformation de la CREA en métropole Rouen Normandie, et d'ici 1 an, la Haute et la Basse-Normandie ne feront enfin plus qu'une seule et unique région. Durant de nombreuses années, j'ai défendu cette grande Normandie, aujourd'hui la loi va le permettre et j'en suis ravi.

Mais je reste vigilant quant à l'avenir des territoires ruraux, dans ce contexte très particulier : la métropole rouennaise, le pôle de l'estuaire, la CODAH et l'élargissement de l'agglomération dieppoise.

Face à une telle situation, il est nécessaire que nos communautés de communes se rapprochent mais pas à n'importe quel prix pour nos concitoyens.

Le seuil des 20 000 habitants pour les intercommunalités, voulu par le Gouvernement dans la loi « NOTRe » nous oblige à des mariages parfois forcés, faits dans la précipitation. Cela me paraît difficile dans ces conditions, de travailler à une organisation territoriale cohérente en y associant tous les acteurs locaux (élus, concitoyens, ...).

*Comment vivez-vous l'évolution des territoires ?*

Je suis assez inquiet des conditions dans lesquelles nous devons préparer l'avenir de nos territoires avec la mise en place de certaines de ces lois. Nos communautés de communes peuvent se rapprocher mais cela doit être construit autour d'un projet commun et surtout dans un esprit de volontariat des collectivités, raisonné en bassin de vie avec une vraie logique de territoire et non pour dépasser un nombre d'habitants critique.

Inquiet également pour la ruralité et l'avenir de nos intercommunalités rurales dans un département où les pôles urbains prennent de plus en plus de place.

Et enfin, surpris du paradoxe dans lequel nous nous trouvons, nous élus locaux face à ces évolutions territoriales. D'un côté, le Gouvernement demande aux maires, présidents d'EPCI, de tout mettre en œuvre pour fusionner (communes nouvelles, intercommunalité avec un seuil de 20 000 habitants, région) et de l'autre, on assiste à un redécoupage des cantons absolument incohérent répartissant des Communautés, comme celle que je préside, Saône et Vienne, sur des cantons différents.

*Vous êtes maire de Quiberville-sur-Mer et vous avez présidé le comité pour le développement du tourisme et des sports nautiques. Quelles sont les spécificités des communes littorales ?*

L'association que j'ai présidée rassemble les maires du littoral situés entre Le Tréport et Le Havre. Nous évoquons ensemble les différentes problématiques inhérentes à la situation géographique de nos communes et en particulier l'aménagement du littoral.

Il faut savoir qu'il existe dans notre département 22 plages aménagées. Les charges obligatoires sont relativement importantes par rapport aux budgets de nos communes. Je pense tout particulièrement à la surveillance de la baignade sur nos plages et la qualité des eaux de baignade.

Actuellement, on tente de nous transférer au titre de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) les ouvrages de défense à la mer.

Les compétences à chaque niveau de collectivités (communes, EPCI, département, région) devraient être revues afin de soulager les finances des communes déjà pressurées par la baisse des dotations de l'État.



Pour être informé de l'actualité des territoires et rester en contact :

[seinemaritimeterritoires.fr](http://seinemaritimeterritoires.fr)

Vous y retrouverez également l'ensemble des  
De vous @ moi